



**Association pour l'aménagement  
du Quartier Seine de Juvisy**  
APAQS BP3  
91261 Juvisy-sur-Orge Cedex

# Seine info

N° 37

Décembre 2009



## Sommaire :

**Liaison départementale  
ZAC Bords de Seine  
Écoles  
Sécurité, Stationnement...**

## EDITO

Traditionnellement, en cette période pré festive, un *Seine info* vous présente le résumé des différentes actions entreprises par l'APAQS au cours de l'année qui s'achève.

Une année 2009 riche en événements et en propositions faites par notre association, propositions toujours formulées dans l'objectif d'une amélioration de notre cadre de vie.

Le corps de ce n° 37 (et oui déjà) développe ces propositions au sein de quelques thèmes que nous vous indiquons au sommaire.

Nous espérons que vous pourrez y constater que notre vigilance à l'égard des projets présentés par la municipalité ou le département est permanente. Nous voulons intégrer les profondes mutations d'aménagement du quartier Seine, déjà réalisées ou à venir dès 2010, dans un contexte d'harmonie de vie et non d'empilement de contraintes supplémentaires.

**Je profite de cet éditto pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants du site  
Montessuy et à ceux des rues des Montains, Danton et George Sand.**

N'hésitez pas à nous faire part de vos éventuelles difficultés ou de vos suggestions concernant la vie dans le quartier, vous qui avez un regard neuf sur le cadre de vie.

N'hésitez pas non plus à nous rejoindre au sein de l'association. Nous n'en serons que plus forts pour faire aboutir nos propositions.

Nouveaux et anciens habitants du quartier je vous invite à venir nombreux à notre

**Assemblée générale annuelle qui se tiendra le samedi 30 janvier 2010 à 14h30**

**Salle du Quartier Seine, 36, rue Montessuy**

Nous vous détaillerons nos actions et vous écouterons avec attention. Vos observations sont toujours précieuses pour l'APAQS.

Enfin, je termine mon propos en vous présentant, par avance, à toutes et à tous, au nom du conseil d'administration, mes meilleurs vœux pour l'année 2010.

Bien amicalement  
Le président  
Claude Moreau

[apaqs@apaqs-juvisy.com](mailto:apaqs@apaqs-juvisy.com)

*Pour être plus vite informés, envoyez-nous votre adresse électronique !*

# Liaison départementale

(suite : après enquête publique)

Dans le précédent bulletin Seine info (juin 2009), nous avons présenté les grandes lignes du projet de modification de l'arrivée des voitures dans notre ville, côté Seine.

Le projet consiste pour l'essentiel à envoyer le trafic en provenance de Draveil, vers Athis (à droite en sortant du pont) via une voie nouvelle à construire : la *liaison départementale*, qui rejoindra le quai de l'Industrie à Athis.

(Rappelons qu'aujourd'hui le trafic est dirigé principalement à gauche en venant du pont, vers les rues Jean Danaux et Monttessuy.)

Ceci modifie par conséquent le trafic inverse, en provenance d'Athis, puisque la *liaison départementale* le dirigera directement sur le pont de Seine en direction de Draveil ; avec cependant une sortie prévue vers Juvisy, juste avant le pont, sur la rue Danaux, qui sera, en principe..., interdite aux poids lourds.

Il s'en suivra une modification du sens de la circulation sur les quais (toujours, en principe... interdits aux poids lourds) : le quai Jean-Pierre Timbaud sera mis en sens unique dans le sens Athis → Viry-Châtillon, jusqu'à la rue de Draveil.

Le *Schéma communautaire des circulations douces* préconisait que le quai Gambetta serait également mis en sens unique, à peu près selon le même calendrier, dans le sens Athis → Viry, toujours en principe... interdit aux poids lourds.

Il sera alors impératif de procéder, dans le même temps selon nous, à la mise en sens unique de la rue Monttessuy (dans sa partie étroite) dans le sens inverse : Viry-Châtillon → Athis.

**Cependant, la voie départementale vers Athis n'a de sens que si l'on résout dans le même temps le problème de la circulation à travers le quartier Seine.**

Or, La proposition d'ouverture de la rue Condorcet à toute la circulation pour assurer une liaison **pont de Seine – RN7**, ne figure pas dans le rapport, pas plus que les mises en sens unique du quai Gambetta et de la rue Monttessuy ; elles ne figuraient pas dans le projet remis au commissaire enquêteur.

## Rapport du commissaire enquêteur

- Comment se préserver efficacement du transit des poids lourds ? Le projet ignore simplement le problème...

Nous émettons les plus grandes réserves sur les moyens techniques préconisés pour dissuader le trafic des poids lourds sur les quais et rue Monttessuy.

- En revanche, les orientations suivantes semblent avoir été retenues dans le rapport :

- **Sur le pont de Seine**, le couloir réservé à l'accès des bus à la gare routière devrait débiter dès le rond point du Port aux Cerises.

- **Le passage piéton prévu** rue Jean Danaux (au carrefour de la rue des Montains) pour les usagers de la gare SNCF, est jugé trop dangereux.

Nous avons donc demandé que soit réalisée une liaison souterraine dans le prolongement du passage semi enterré existant.

- **La rue des Montains**, entre la *liaison départementale* et le quai Timbaud, serait entièrement vouée aux liaisons douces.

- **L'accès des véhicules légers**, depuis la liaison départementale vers les rues Jean Danaux et Monttessuy, serait maintenu. L'argument retenu est de permettre un désenclavement des habitants et usagers riverains (rues Danton, George Sand, Montains, école, nouvelle ZAC) pour rejoindre le centre de Juvisy.

L'APAQS pourrait l'admettre, à condition que ce cheminement soit difficilement praticable, sinon impraticable pour les poids lourds.

- **Quai Jean-Pierre Timbaud**, le stationnement serait maintenu côté Seine. La piste cyclable serait séparée de la circulation des piétons.

# ZAC Bords de Seine

Des permis de construire sont en cours d'instruction sur la commune de Juvisy (ZAC *Bords de Seine amont*) pour des bâtiments situés entre la *liaison départementale* et les voies SNCF. La ville d'Athis n'a pas encore fait part de ses projets concernant la partie des terrains située sur son territoire.

## I- Lots A1 A2

Bâtiments le long de la rue des Montains : 63 logements. Permis de construire en cours. Démarrage des travaux prévu début 2010 après remarques publiques.

## II- Lots C1 C2

En limite Juvisy / Athis. En principe 125 logements prévus. Démarrage des travaux 2010.

## III- Écoles

En cours d'étude entre les lots A et C, un groupe scolaire maternel et primaire composé de 11 classes, à usage de Juvisy et d'Athis.

L'idée de profiter de cet espace nouveau pour y installer une salle de quartier, a finalement été exclue, pour des raisons de sécurité.

Nous pensons qu'une salle de quartier est cependant nécessaire, celle actuellement mise à disposition des habitants, rue Monttessuy, étant trop petite et inadaptée. Elle pourrait être aménagée dans les locaux de l'école maternelle La Fontaine, lorsque celle-ci aura été transférée.

## IV- Ensemble de la ZAC *Bords de Seine amont*

Environs 350 logements au total sur Juvisy pourraient être envisagés. À notre connaissance, les études sont en cours, en particulier avec obligation de prendre en compte les contraintes du *Plan de prévention des risques d'inondation* (PPRI).

## IV- Nos remarques

- Il serait souhaitable de demander avant le début des travaux, une expertise de l'état du bâti existant, afin d'éviter les déboires (maisons fissurées) que connaissent aujourd'hui les riverains de l'avenue d'Estienne d'Orves et des rues mitoyennes (à l'occasion des travaux de construction en cours d'un immeuble d'habitation).

- L'ampleur du projet de ZAC *Bords de Seine amont* sur Juvisy (350 logements équivalent à près de 1000 habitants, 500 voitures...) et de ce qui est envisagé en *aval* sur la commune d'Athis s'il se réalise complètement (300 logements ?), aura des répercussions sur Juvisy, dans des domaines que nous maîtrisons mal aujourd'hui : stationnement et circulation.

Il faut toutefois moduler ce sentiment en constatant que, pour une fois, la voirie (*Liaison départementale*) précèdera – en principe – la construction des immeubles d'habitation et de l'école.

Quant au stationnement, l'expérience récente du site Monttessuy montre que les besoins en places de parking sont toujours supérieurs à l'offre, qu'il s'agisse des quais, de la rue de Seine ou de la rue Monttessuy...

- À Athis, aucun renseignement ne filtre sur la partie des terrains située sur le territoire de cette commune : envisagera-t-on uniquement des immeubles d'habitations (et de combien d'étages ?) ou également des immeubles de service, zone d'activités et commerces ?
- Les contraintes du PPRI, qui empêchent toute construction sur une large bande longeant la Seine, devraient permettre de réaliser de beaux espaces de loisirs. Comment seront-ils financés ?

## Des caméras à la sortie de la gare ?

La rue de Draveil connaît quelques espoirs de réhabilitation avec la réfection en cours – si longtemps espérée – de l'immeuble qui jouxte la boulangerie. Sentiment de sécurité plus grand, mais vigilance toujours nécessaire : qu'en est-il du projet d'installation de caméras à l'entrée de la gare ? La décision est pourtant prise depuis plus d'un an...

# Stationnement...

## Sécurité

### On pourrait en rire...

L'image ci-dessous, prise le dimanche 1<sup>er</sup> novembre, à 8h30, sur le trottoir de la rue Jean Danaux, ne révèle pas le manque de places de stationnement...



Elle illustre hélas la dangerosité de l'excès de vitesse, notamment à la sortie du pont de Seine en venant de Draveil.

Virage dangereux, signalé par des flash clignotants, mais précédé d'une longue ligne droite à double voie, sur toute la longueur du Pont de la Première Armée.

La Liaison départementale mettra fin à cette configuration et le tout nouveau restaurant, qui a vu sa vitrine voler en éclats, pourra poursuivre plus sereinement ses activités !

Espérons cependant que les mêmes effets ne se reproduiront pas, lorsque le virage de sortie du pont sera reporté à droite, face aux tout nouveaux immeubles d'habitation...

Les excès de vitesse sont encore nombreux quartier Seine :

- Sur les quais, où le trafic admet encore le passage de nombreux poids lourds malgré l'interdiction, affichée dès les communes de Viry et Athis.
- Rue Monttessuy, où le radar du feu tricolore de la rue de l'Avenir a été supprimé, sans avis d'aucune sorte.
- Rue Jean Argeliès, où le stop au niveau de la rue de l'Avenir n'est pas toujours respecté et où la sortie des véhicules des parkings des immeubles ou des garages privés se fait sous hauts risque, avec des

signalisations au sol effacées. À la vitesse excessive s'ajoute l'étroitesse de la voie et le manque de visibilité dû au stationnement.

La Commission *Sécurité routière*, présidée par la mairie, ne s'est hélas pas réunie plus depuis plus d'un an !

L'APAQS réitère sa demande de relancer cette instance, qui a déjà montré par le passé, que le dialogue avec la population et les associations pouvait aboutir à des mesures concrètes, efficaces et rapides.

**Quant au stationnement**, c'est encore un problème majeur de notre quartier que les employés municipaux traitent en distribuant des PV, seul moyen qui leur est accordé.

Nombreux sont les usagers de la SNCF qui paient à la commune leur abonnement annuel, ne trouvent pas de place autorisée sur le parking Jean Danaux, stationnent sur les trottoirs ou les zones bleues des quais, se retrouvent en infraction et redevables d'une amende.

Le manque de places aux abords de la gare est criant.

Nous avons progressé, quai Gambetta, en obtenant enfin l'aménagement de places de stationnement côté Seine, tout en libérant un passage pour les piétons tout le long du fleuve.

Malheureusement, la pose de plots a été interrompue pour une raison inconnue, à partir du n° 25 et jusqu'au pont de Seine. Le passage des piétons y reste donc la plupart du temps impossible sans descendre sur la chaussée, ce qui est particulièrement dangereux sur les quais !

Nous demandons que cette erreur soit rapidement réparée.

### **BULLETIN D'ADHESION 2010 à l'APAQS**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : N° ..... Escalier ou bâtiment : .....

Rue : .....

Souhaitre(nt) adhérer (ré adhérer) à l'APAQS

Je joins un chèque de **8 €**

(ou **13 €** pour deux adhésions dans le même foyer)

à l'ordre de :

**APAQS BP3 91261 JUVISY Cedex**